

1

( N° 74. )

---

## Chambre des Représentans.

---

---

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1834.

---

### TABLEAU

*Des amendemens adoptés dans le budget de  
l'Intérieur pour l'exercice de 1834.*

---

### PROJET DE LOI.

---

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice 1834, est fixé à la somme de *dix millions sept cent deux mille trois cent quatre-vingt-neuf francs vingt centimes* (10,702,389 20), conformément à l'état ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

## PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale.</i>		
ART. 1 <sup>er</sup> . Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 00	} 205,000 00
— 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	153,000 00	
— 3. Matériel . . . . .	24,000 00	
— 4. Frais de déplacement. . . . .	2,000 00	
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et Secours.</i>		
— 1. Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	6,500 00	} 21,000 00
— 2. Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves. . . . .	10,000 00	
— 3. Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison d'une position malheureuse. . . . .	4,500 00	
CHAPITRE III.		
<i>Frais de l'Administration dans les provinces.</i>		
— 1. Province d'Anvers . . . . .	111,640 00	} 1,156,330 00
— 2. Id. du Brabant. . . . .	131,150 00	
— 3. Id. de la Flandre occidentale. . . . .	141,715 00	
— 4. Id. de la Flandre orientale. . . . .	148,230 00	
— 5. Id. du Hainaut . . . . .	141,305 00	
— 6. Id. de Liège. . . . .	132,540 00	
— 7. Id. du Limbourg . . . . .	118,280 00	
— 8. Id. du Luxembourg. . . . .	130,330 00	
— 9. Id. de Namur. . . . .	101,140 00	
CHAPITRE IV.		
<i>Instruction publique.</i>		
— 1 <sup>er</sup> Frais des trois universités . . . . .	334,900 00	} 743,200 00
— 2. Frais de l'école industrielle à Gand. . . . .	10,000 00	
— 3. Traitement et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis. . . . .	9,000 00	
— 4. Athénées et collèges. . . . .	85,300 00	
— 5. Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges . . . . .	12,000 00	
— 6. Instruction primaire. . . . .	242,000 00	

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.		RÉDUCTIONS.	AUGMENTATIONS.
»	»	»	21,000 00
»	»	»	156,800 00
»	»	»	22,000 00
»	»	»	2,000 00
		201,800 00	1,200 00
			2,000 00
»	»	»	6,500 00
»	»	»	9,179 10
		20,179 10	820 90
»	»	»	4,500 00
»	»	»	109,295 00
»	»	»	128,825 00
»	»	»	136,620 10
»	»	»	145,110 00
»	»	»	137,135 00
»	»	»	130,020 00
»	»	»	115,844 00
»	»	»	126,690 00
»	»	»	98,900 00
ART. 10. Frais de routes de tournée des commissaires de district. . . . .			13,500 00
1 <sup>er</sup> .	»	»	353,300 00
2 <sup>e</sup> . Traitemens des professeurs mis en non-activité par l'arrêté du 16 décembre 1830, y compris une somme de fr. 1,742, montant de la pension à laquelle aurait droit la veuve d'un professeur aux termes de l'arrêté royal du 25 septembre 1816. . . . .		1,141,939 10	2,345 00
			2,325 00
			3,594 90
			3,120 00
			4,170 00
			2,520 00
			2,436 00
			3,640 00
			2,240 00
		739,772 00	
3 <sup>e</sup> .	»	»	10,000 00
4 <sup>e</sup> .	»	»	9,000 00
5 <sup>e</sup> .	»	»	35,300 00
6 <sup>e</sup> .	»	»	12,000 00
7 <sup>e</sup> .	»	»	230,000 00
			12,000 00
A REPORTER. . . . . fr.		2,103,690 00	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE V.			
<i>Cultes.</i>			
Art. 1 <sup>er</sup> .	Culte catholique. . . . .	3,332,900	00
— 2.	Id. protestant. . . . .	65,000	00
— 3.	Id. israélite . . . . .	10,000	00
— 4.	Secours. . . . .	45,000	00
			3,472,900 00
CHAPITRE VI.			
<i>Garde Civique.</i>			
— 1 <sup>er</sup> .	Frais de voyage et d'administration. . . . .	12,000	00
— 2.	Prix à distribuer pour l'exercice au tir . . . . .	20,000	00
— 3.	Réparations et entretien des armes de la garde civique.	16,000	00
			48,000 00
CHAPITRE VII.			
<i>Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.</i>			
—	UNIQUE. Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants . . . . .		100,000 00
CHAPITRE VIII.			
<i>Travaux publics.</i>			
— 1 <sup>er</sup> .	Routes. . . . .	2,100,000	00
— 2.	Canaux. . . . .	132,450	00
— 3.	Ports et côtes. . . . .	303,125	00
— 4.	Phares, fanaux et pilotage. . . . .	23,204	00
— 5.	Polders. . . . .	657,000	00
— 6.	Bâtimens civils . . . . .	224,700	00
— 7.	Personnel. . . . .	297,880	00
			3,733,359 00

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.		RÉDUCTIONS	ALIMENTATIONS.
REPORT. . . . . fr.	2,103,690 20		
“ “ “	3,352,900 00	3,472,900 00	
“ “ “	65,000 00		
“ “ “	10,000 00		
“ “ “	45,000 00		
“ “ “	9,000 00	3,000 00	
Retranché. . . . .	”	25,000 00	20,000 00
ART. 2. . . . .	16,000 00		
“ “ “	50,000 00	50,000 00	
— 1 <sup>er</sup> . Routes : A. Entretien et réparation. . . . .	1,300,000	5,000 00	
B. Frais d'exploitation . . . . .	15,900		
C. Améliorations, construction de routes nouvelles (dépenses imputables sur l'excédant du produit des barrières). . . . .	759,100		
D. Levée de plans. . . . .	20,000		
— 2. Canaux : A. Entretien, travaux extraordinaires . . . . .	100,000	4,340 00	
B. Frais d'exploitation . . . . .	28,110		
— 3. Ports et côtes : A. Entretien. . . . .	184,540	3,924,519	
B. Frais d'exploitation . . . . .	11,585		
C. Construction de la 2 <sup>e</sup> partie de la jetée d'Ostende. . . . .	107,000		
— 4. Phares, fanaux : Matériel. . . . .	20,579	23,204 00	
— — Personnel . . . . .	2,625		
— 5. Entretien et réparations aux endiguemens des polders, sauf le recours du Gouvernement contre les propriétaires, s'il y a lieu. . . . .	657,000 00		
— 6. Bâtimens civils . . . . .	73,200 00	151,500 00	
— 7. Acquisition de l'hôtel Torrington. . . . .	180,000 00		
— 8. Reédification dudit hôtel. . . . .	160,000 00		
— 9. Traitemens des ingénieurs . . . . .	134,820 00		
— 10. Frais de bureau et de déplacement. . . . .	50,000 00	2,000 00	
— 11. Traitemens des conducteurs et employés temporaires. . . . .	120,060 00		9,000 00
A REPORTER. . . . . fr.	9,576,109 20		

## PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE IX.		
<i>Service des mines.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Service des mines. . . . .		85,000 00
CHAPITRE X.		
<i>Commerce, industrie, agriculture.</i>		
— 1 <sup>er</sup> . Commerce, industrie . . . . .	300,000 00	} 625,500 00
— 2. Agriculture. . . . .	325,500 00	
CHAPITRE XI.		
<i>Lettres, sciences et arts, monument de la Place des Martyrs, fonds provenant des brevets, service de santé.</i>		
— 1 <sup>er</sup> . Lettres, sciences et arts . . . . .	233,440 00	} 318,440 00
— 2. Monument de la Place des Martyrs . . . . .	30,000 00	
— 3. Primes et encouragement aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 23 janvier 1817, sur les fonds pro- venant des droits de brevets, et frais occasionnés par la délivrance des brevets. . . . .	10,000 00	
— 4. Service de santé. . . . .	45,000 00	
CHAPITRE XII.		
<i>Archives du Royaume.</i>		
— 1 <sup>er</sup> . Frais d'administration. Personnel. . . . .	19,400 00	} 34,000 00
— 2. Id. Id. Matériel. . . . .	2,600 00	
— 3. Archives de l'État dans les provinces (traitemens des con- servateurs et autres dépenses). . . . .	9,000 00	
— 4. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherche et de recouvrement des archives man- quantes. . . . .	2,000 00	
— 5. Frais d'impression des inventaires des archives apparte- nant à l'État. . . . .	1,000 00	
CHAPITRE XIII.		
<i>Fêtes nationales.</i>		
ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales, exposition d'objets d'arts et d'industrie, réunions musicales. . . . .		50,000 00

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.	RÉDUCTIONS.	AUGMENTATIONS.	
REPORT. . . . . fr. . . . .	9,576,109 20		
" " " . . . . .	83,000 00	2,000 00	
Art. 1 <sup>er</sup> . Commerce, industrie . . . . .	260,000 00		
— 2. Primes à établir par la loi pour l'encouragement de la pêche. . . . .	40,000 00	}	
— 3. Agriculture. . . . .	329,500 00	629,500 00	4,000 00
" " " . . . . .	185,440 00	}	
" " " . . . . .	30,000 00	}	
" " " . . . . .	10,000 00	270,440 00	
" " " . . . . .	45,000 00	}	
" " " . . . . .	19,400 00	}	
" " " . . . . .	2,600 00	}	
" " " . . . . .	6,800 00	30,800 00	2,200 00
" " " . . . . .	1,000 00	}	
" " " . . . . .	1,000 00	}	
— UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	50,000 00		
A REPORTER. . . . . fr. . . . .	10,639,849 20		

## PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE XIV.		
<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement. . . . .	. . . . .	10,000 »
CHAPITRE XV.		
<i>Statistique générale.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale . . . . .	. . . . .	2,540 »
CHAPITRE XVI.		
<i>Dépenses imprévues.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Crédit ouvert pour dépenses imprévues . . . . .	. . . . .	60,000 »

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.			RÉDUCTIONS.	ACCROISSEMENTS.
Report. . . fr.	. . . . .	10,639,849 20		
»	»	10,000 »		
»	»	2,540 »		
»	»	50,000 »	10,000 »	
TOTAUX. . . fr.	. . . . .	10,702,389 20		